

Info Point Europe - Formation d'«Euroformateurs» bénévoles - Encaissement et réaffectation d'une subvention de l'Institut National pour une Retraite Active (INRAC) - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au terme d'une convention signée, le 12 novembre 2001, par le Maire de Besançon, représentant l'Info Point Europe de Franche-Comté (IPE) et la Directrice de l'Institut National pour une Retraite Active (INRAC), ont été précisées les modalités du programme intitulé : «Les euroformateurs».

Ce programme de formation d'«euroformateurs», qui court de septembre 2001 à mars 2002, a pour objectif, dans le département du Doubs, de familiariser au passage à l'euro les personnes âgées.

Il prend en charge la formation et le suivi de l'action d'un bénévole par canton, par regroupement de communes ou par quartier, dans la mesure où celui-ci organise des réunions et des permanences durant la période allant de septembre 2001 à mars 2002.

Ces actions de formation sont assurées par l'Info Point Europe. Sont associées à l'opération : la Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR), la Fédération Nationale des Clubs des Aînés Ruraux (FNCAR), l'Union Nationale des Offices de Retraités et de Personnes Agées (UNOPA), mais aussi la Croix Rouge française, des mutuelles, des associations, des caisses de retraite.

A ce jour on dénombre une trentaine d'euroformateurs de ce type dans le Doubs.

Au terme de ladite convention, une aide financière forfaitaire de 2 286,74 € (soit 15 000 F) est allouée par l'INRAC à l'IPE.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à :

- inscrire en recettes par décision modificative au budget de l'exercice courant la somme de 2 286,74 € (15 000 F) au chapitre 92.023.7478.10000 dès réception de l'avis attributif

- réaffecter cette somme en dépenses au chapitre 92.023.6256.10000.

«M. LE MAIRE : Vous savez, et là je me tourne vers Daniel PENGREC'H, qu'au niveau de la Ville nous sommes remarquables à l'échelon national par rapport à ce que nous avons fait dans le domaine de l'Euro. C'est pour cela que nous avons eu la Marianne d'Or. Il y a des actions spécifiques faites en direction notamment des personnes âgées et nos services avec entre autres Daniel PENGREC'H, ont fait avec le CCAS un très gros travail pour faciliter le passage à l'Euro pour ces personnes qui ont des difficultés vu leur âge. Je pense que Mme CASENOVE ne va pas voter ? Si ? vous vous tâtez ? d'accord».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 21 décembre 2001.